

Le courant que vous achetez a différentes origines

Le marquage du courant est l'une des nouveautés de la nouvelle ordonnance sur l'énergie (OEnE), mise en vigueur le 1er janvier 2005. La nouvelle législation vise à garantir aux consommateurs la transparence maximale quant à leur achat d'électricité. **Le marquage du courant est toujours rétroactif**, c'est-à-dire que les données se rapportent à l'année précédente. Les informations sont communiquées sous forme de tableau, conformément aux instructions de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui contrôle également les chiffres indiqués.

Chaque année, nous vous fournissons le courant dont vous avez besoin. Mais savez-vous d'où vient ce courant et de quoi il est composé ? **Cette annexe à la facture** vous donne un aperçu de votre mix énergétique. A partir de maintenant, **nous vous informerons au moins une fois par an** sur la part de production suisse du courant que nous vous fournissons et sur les différentes méthodes de production.

Marquage définitif du courant pour l'année 2012 à l'intention des clients de la Goule		
Votre fournisseur :	Société des Forces Electriques de La Goule	
Vos interlocuteurs :	Pierre-Denis Jauss et Cédric Zbinden, Tél. 032 / 942.41.11	
Année du prélèvement :	2012	
L'énergie qui vous a été fournie entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 a été produite à partir de :		
	Total en %	Production suisse en %
Énergies renouvelables	33.94	33.94
Force hydraulique	31.34	31.34
Autres énergies renouvelables	0.60	0.60
Solaire	0.58	0.58
Éolien	0.02	0.02
Biomasse	0.00	0.00
Géothermie	0.00	0.00
Courant au bénéfice de mesures d'encouragements ¹	2.00	2.00
Énergies non renouvelables	60.86	43.68
Énergie nucléaire	60.85	43.67
Énergies fossiles	0.01	0.01
Pétrole	0.00	0.00
Gaz naturel	0.01	0.01
Charbon	0.00	0.00
Déchets	0.08	0.08
Énergies d'origine indéterminée	5.12	-
Total en %	100.00	77.70

¹ Courant au bénéfice de mesure d'encouragement : 49.3 % d'énergie hydraulique, 7.6 % d'énergie solaire, 4.2 % d'énergie éolienne, 38.9 % de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0 % de géothermie

Composition de votre mix énergétique

Le courant qui vous est fourni contient des parts d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien) et non renouvelables (nucléaire), il est donc exempt d'émission de CO₂. La part "déchets" provient d'installations d'incinération d'ordures ménagères. La part de courant déclarée "d'origine indéterminée" est issue du négoce européen et ne peut être détaillée selon le type de production. Le mix individuel de nos clients ayant déjà commandé des produits d'éco-courant est différent du modèle présenté plus haut. Ils trouveront des informations plus détaillées sur leur facture.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire !